MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'UNESCO AU CAMBODGE

R A P P O R T F I N M I S S I O N

Présenté par M. ETTORE SETTINERI, Expert de l'Unesco pour l'Education des adultes au Cambodge

---

Ministère de l'Education Nationale et des Beaux - ... --

PHNOM-PENH 15 Mai 1965

S O M M A I R E

CHAPITRE I

ORIGINE du PROJET

1- Les antécédents du projet

2- Le contexte du projet

3- Les obligations internationales

CHAPITRE II

HISTORIQUE et DIFFICULTES

4- Les principales difficultés

5- La Politique nationale de développement communautaire

6- Les points de vue des experts en développement communautaire

7- La question des institutions

8- Difficultés diverses A- Compression budgétaire
B- Crise de Direction
C- Incompréhension

CHAPITRE III

L'AVANCEMENT du PROJET

9- Les phases principales

10- Les activités pendant la phase de transformation

11- L'attitude du personnel pendant la phase de trnasformation

12- Le rôle de l'Expert dans la phase de transformation

CHAPITRE IV

L'EXECUTION du PROJET et LA CONTRIBUTION DE L'EXPERT

13- La formation du personnel au centre de Tonlé-Bati

14- La lutte contre l'analphabétisme

15- Programmes pour les femmes rurales

16- Education coopérative

CHAPITRE V

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR et RECOMMANDATIONS

C H A P I T R E I

ORIGINE du PROJET

1 - Les antécédents du projet

La mission confiée à l'Expert, auteur de ce rapport, commence le 15 mars 1959, date de son arrivée au Cambodge et elle se caractérise par deux périodes bien nettes :

1ère période : 15 mars 1959 - 31 décembre 1960
2ème période : 1er janvier 1961 - 30 juin 1965

En effet les fonctions confiées à l'expert dans les deux périodes sont un peu différentes car dans la 1ère période l'expert devait, d'après la description du poste, donner sa contribution au centre de formation d'éducation de base de Tonlé-Bati, à savoir conseiller la Direction du centre de formation afin d'atteindre une bonne organisation générale de l'établissement ainsi que une bonne organisation des études et contribuer également, par l'enseignement, à la formation du personnel stagiaire.

Par contre dans la 2ème période, celle qui va de 61 à la fin de la mission la tâche de l'expert était d'assister un projet d'Education des adultes.

D'autre part, il ne s'agit pas de deux projets nettement différents, mais de la transformation du même projet, à savoir, le "projet d'Education de base au Cambodge"

Pour comprendre les raisons de cette transformation il faut dire que le projet d'Education de base était orienté vers le développement communautaire, c'est-à-dire, il était et il le voulait devenir davantage, un programme d'éducation pour le développement communautaire.(1)

---

(1) Les caractéristiques du projet et sa transformation sont analysées dans le rapport final de Mlle TABELLINI, expert de l'Unesco qui a été responsable du projet de 1956 jusqu'au 23 mai 1960.

Entre temps, le Gouvernement, pour mettre en exécution cet objectif, avait demandé un expert pour le développement communautaire dont l'arrivée au Cambodge était prévue pour juillet 1960. L'Unesco, de sa part, revisait, à l'occasion de la conférence mondiale de l'Education des adultes à Montréal (Août 1960) la notion d'éducation de base, qui avait été source de confusion, pour s'aligner, tout court, sur la notion d'éducation des adultes, sauf à considérer celle-ci, d'après les situations dans un contexte de développement communautaire.

Ces nouvelles orientations, qui étaient déjà bien évidentes au cours de l'année 1960, poussèrent le Gouvernement du Cambodge à demander un poste d'assistance technique, pour la biennale 1961-62, en éducation des adultes.

A la suite des pourparlers entre l'Unesco et le Gouvernement Royal on a estimé opportun de confier ce poste à l'Expert se trouvant déjà sur place c'est-à-dire, au soussigné.

C'est ainsi que le projet d'éducation des adultes a débuté à partir de janvier 1961 et que la description des attributions de l'expert a été modifiée.

D'après le nouveau projet l'expert avait la tâche de :

1°- Collaborer avec le Gouvernement pour établir un programme d'Education des adultes.

2°- Collaborer avec la Direction Nationale de l'Education de base en tant que organisme s'occupant spécialement d'éducation des adultes.

3°- Collaborer au centre de formation de Tonlé-Bati pour la formation du personnel stagiaire dans le domaine du développement communautaire et de l'Education des adultes.

Ce rapport se refère donc à cette description de poste et au projet d'Education des adultes établi en 1961.

En ce qui concerne le travail accompli dans la période antérieure (1959_1960) on en tiendra compte dans le chapitre

dédié au centre de formation de Tonlé-Bati.

2 - Le contexte du projet

Le projet d'Education des adultes au Cambodge trouve donc son origine dans le projet d'Education de base qui avait été créé par les efforts conjoints du Gouvernement Royal, de l'Unesco et de la Mission américaine d'aide économique.

Cette étiquette - à savoir Education de base - marquait de façon évidente l'orientation du projet: Education des adultes pour le développement des communautés rurales et, telle était d'autre part, l'inspiration suivie par le Directeur National, M. MEN CHHUM.

A son tour le développement des communautés rurales était conditionné par la politique du Gouvernement en matière de développement communautaire et, plus en général, en matière de politique pour l'économie rurale.

Il fut bientôt clair que ces dernières questions, à cause de leur complexité, allaient peser lourdement sur la possibilité de définir et de lancer un projet d'éducation des adultes et que ce dernier était destiné d'en ressentir pour longtemps de façon négative. En effet aux difficultés de politique intérieure s'ajoutaient celles inhérentes à la conception même du développement communautaire et celles dérivantes de la position personnelle que chaque expert en développement communautaire estimait de devoir prendre.

Seulement au long de l'année 1964 la situation a commencé à se clarifier pour être définitivement résolue en décembre 1964, mais, cela, fera l'objet d'un exposé détaillé.

3 - Les obligations internationales

Les Nations Unies et les agences spécialisées ont élaboré des documents qui fixent les directives à être suivies par les experts in the field en ce qui concerne les principes et les relations réciproques entre Education des adultes et développement communautaire.

Le document E/2931 Annexe III, (Nations Unies - bureau des affaires sociales 1953) fournit des instructions au sujet des responsabilités qui reviennent à l'Expert de l'ONU pour le développement communautaire et à l'expert de l'Unesco chargé de l'éducation des adultes et de la formation du personnel.

Le document en question affirme (Page 31) que le développement communautaire est essentiellement une entreprise d'organisation et d'éducation, qui à l'expert des Nations Unies revient la compétence en ce qui concerne les problèmes généraux du développement communautaire, notamment la cohordination des diverses contributions, tandis que à l'expert de l'Unesco revient la responsabilité des aspects éducatifs du problème, et, entre autre, de la formation du personnel.

Plus récemment, l'Unesco a diffusé un document (ED-70-13 du 5 août 1963) où on affirme que le développement communautaire "ayant été à juste titre caractérisé comme un double processus d'éducation et d'organisation, il va sans dire que l'éducation est l'une de ses principales composantes".

On peut facilement déduire par ces affirmations et de l'ensemble des deux documents les principes suivants :

1°- Toute initiative en matière d'éducation des adultes devrait être prise, autant que possible, dans le cadre du programme national de développement communautaire.

2°- L'Expert des Nations Unies pour le développement communautaire doit connaître le rôle préminant, et même essentiel, de l'éducation des adultes dans le développement communautaire.

3°- L'expert en développement communautaire doit concrétiser son programme et cohordonner la contribution des experts relevant des agences spécialisées.

Malheureusement, aucune de ces trois conditions a été vérifiée. Le soussigné a fait tout son possible pour s'aligner

à ces principes mais, pour des raisons indépendantes de sa volonté, cela n'a pas été toujours possible car, comme on le verra bientôt, les conditions présupposées pour leur application n'existaient pas.

C H A P I T R E II

HISTORIQUE et DIFFICULTES

4 - Les Principales difficultés

Le projet d'éducation des adultes, qui paraît être né sous les meilleurs auspices, se trouva vite face à de nombreuses difficultés.

En fait il y avait beaucoup d'éléments qui le conditionnaient d'avance comme, entre autre, la conception même de l'éducation de base, qui avait inspirée l'assistance technique de l'Unesco entre 1950 et 1960 et à laquelle tout le personnel avait été formé: cela rendait extrêmement difficile l'introduction de nouvelles perspectives.

Il existe,cependant,cinq ordres de difficultés qu'il faut signaler et qui expliquent pourquoi le projet a rencontré beaucoup de résistances à s'affirmer. On peut les grouper comme suit :

1°- Difficultés provenant de l'absence d'une politique nationale bien définie de développement communautaire

2°- Diffécultés provenant de la ligne de conduite des experts en développement communautaire soit en ce qui concerne leur conception du développement communautaire, soit en ce qui concerne leur attitude vis à vis du programme d'éducation des adultes.

3°- Difficultés de bien définir les institutions devant s'occuper de l'Education des adultes et du développement communautaire.

4°- La politique de compression budgétaire pratiquée par le Gouvernement Royal depuis 1962.

5°- Difficulté objective, pour les responsables nationaux, de saisir l'ampleur du problème et crise d'autorité à l'intérieur de la Direction de l'Education de base.

Nous allons analyser séparamment tout cela tout en essayant d'en mettre en évidence les relations réciproques.

5 - La Politique Nationale de Développement Communautaire

Les textes légaux qui définissaient la politique nationale de développement communautaire ont été mis au point dans le premier semestre 1961.

Ce qui intéresse notre projet on peut le résumer comme suit :

a- Le Ministère du Plan est le responsable de la politque de développement communautaire. A lui revient la formulation de cette politique ainsi que la propulsion et la cohordination des programmes.

b- La Direction Nationale de l'Education de base est l'organisme chargé de l'exécution des programmes de développement communautaire.

c- Un Comité national du développement communautaire doit sièger auprès du Ministère du Plan: il est l'organisme qui aide le Ministère du Plan à formuler sa politique de développement communautaire, qui définit les programmes, qui établit la cohordination à l'échelon national.

d- Le Directeur National de l'Education de base devient Secrétaire permanent du Comité national de développement communautaire.

Cette solution fut adoptée par le Gouvernement à fin mars 1961 et sanctionnée par des textes légaux en mai 1961. A cette époque (mai 1961) le comité national pour le développement communautaire tint sa première réunion.

Il est opportun de signaler que la formulation de ces solutions n'a pas été facile et que le soussigné a participé activement aux travaux préparatoires en vue de sauvegarder le programme d'éducation des adultes (Septembre 1960 - mars 1961).

Toutefois cette magnifique construction n'a jamais

fonctionné. Le Ministère du Plan , après l'enthousiasme des premiers jours, a montré un très faible intérêt pour une Politique nationale de développement communautaire, il n'a jamais non plus financé les projets que la Direction de l'Education de base lui a soumis. Le comité national de développement communautaire, lui aussi n'a jamais fonctionné. Depuis la 1ère réunion de mai 1961, il s'est réuni une 2ème fois deux ans après, en mai 1963 et, de tout cela, à l'heure actuelle, ne reste rien car le Ministère du Plan a officiellement renoncé à s'occuper de développement communautaire.

Sur le plan de l'Assistance Technique internationale, après le départ du 1er expert en développement communautaire M. ANCIAN, son remplaçant M. PLATTEUW n'a pas eu la tâche facile car, le Ministère du Plan a estimé qu'il n'était pas nécessaire de lui donner un bureau et qu'il devait s'occuper du développement communautaire sur le plan exécutif.

Déjà en 1962, à l'occasion de la discussion du programme d'assistance technique pour la biennale 1963-64, le Ministère du Plan avait manifesté le désir de renoncer à l'assistance technique dans le domaine du développement communautaire, le programme fut approuvé quand même pour les années 63/64 mais, en avril 1964, à l'occasion de l'élaboration du programme d'assistance technique 1965/66 le Ministère du Plan a été cathégorique dans son attitude de renonciation c'est ainsi que le programme d'assistance technique en développement communautaire n'existe plus et que le Ministère du Plan a renoncé officiellement à toutes ses responsabilités dans ce domaine.

6 - Le point de vue des experts en développement communautaire

1er Expert : M. Gilbert ANCIAN: juillet 1960-juillet 1961 :

Le rapport final de M.G.ANCIAN et les recommandations qu'y sont contenues sont très favorables à l'Education des adultes.

Les propositions de M. ANCIAN sont raisonnables, réalistes et elles sont en ligne avec la théorie et la pratique de la question.

Au long de la mission de M. ANCIAN, le soussigné a eu des divergences avec celui-ci (octobre 1960-mars 1961) au sujet de l'opportunité de soustraire la Direction de l'Education de base à l'autorité du Ministère de l'Education pour placer cet organisme sous l'autorité du Ministère du Plan.

Le soussigné était contraire à cette proposition pour un ensemble de raisons dont 2 substancielles: la première était le sentiment - confirmé par la suite - que le Ministère du Plan ne se serait pas intéressé à la chose et que, en fait, ce transfert de compétences aurait pu effacer non seulement le développement communautaire mais également l'éducation des adultes avec tout ce qu'on avait fait jusqu'à présent, sous l'étiquette de l'éducation de base.

La deuxième raison est que le soussigné estimait, surtout après les indications fournies par la conférence de Montréal, que le Ministère de l'Education ne devait pas renoncer à ses responsabilités dans le domaine de l'éducation des adultes et que la porte aurait dû être laissée ouverte à l'évolution de l'éducation des adultes indépendamment des vicissitudes - tout à fait contigentes - du développement communautaire.

Cette question a été composée d'après les indications fournies par le soussigné; elle apparaissait déjà règlée à fin mars 1961 et, à partir de ce moment, la collaboration avec le collègue ANCIAN s'annonçait fructueuse, malheureusement pour des raisons personnelles M. ANCIAN était obligé de quitter le Cambodge en juillet 1961.

Deuxième Expert en développement communautaire : M.Noël PLATTEUW : juillet 1961-décembre 1964

Dès son arrivée le nouveau expert en développement communautaire a énoncé son point de vue sur la question comme suit:

a- Opportunité de viser à la séparation entre développement communautaire et éducation des adultes: la convivence

dans le même service devait être considérée une nécessité transitoire: un cas de force majeure.

b- Il ne considerait pas le développement communautaire comme une entreprise fondamentalement éducative ou, en tous cas, une entreprise dans laquelle l'éducation avait un rôle essentiel et prédominant. Au contraire il affirmait que l'éducation n'avait rien à voir dans le développement communautaire.

c- Avec cohérence aux principes exposés ci-dessus, M.PLATTEUW visait à la création d'un noyau de personnel spécialement formé au développement communautaire d'après ses idées et nettement séparé du personnel de l'éducation des adultes ce que, dans le contexte de notre travail était abstrait et pratiquement impossible.

d- En ce qui concerne le travail sur le terrain M. PLAtteuw a été cohérent avec ses principes: aucun projet concret de développement communautaire a vu le jour, sauf un début de projet en province de Pursat pour lequel M. PLATTEUW déclara de na pas avoir besoin de la contribution de l'éducation des adultes.

Lorsque le soussigné élabora un projet spécial pour les femmes rurales en collaboration avec l'Unicef, M. PLatteuw, sollicité à collaborer fit savoir que le projet ne l'intéressait pas.

Cette attitude n'eut d'autres résultats que de miner à la base le projet même de développement communautaire, de créer une grande confusion dans l'esprit des responsables nationaux de l'éducation de base et du Ministère de l'Education, de retarder l'évolution normale du projet d'éducation des adultes et d'amorcer les activités sur le terrain qui avaient été orientées, depuis toujours, dans la double perspective du développement communautaire et de l'éducation des adultes.

A part cela, cette ligne de conduite était contre la réalité des choses à plusieurs points de vue. La principale raison était, on l'a déjà dit, la résistance passive du per-

sonnel de l'Education de Base, du Directeur jusqu'au dernier éducateur qui ne comprenaient pas cette proposition. Ensuite, puisque (voir n° 5) une vision nationale du problème n'était pas tout à fait au point, il aurait été opportun de contribuer à la créer par "démonstration", à savoir en s'efforçant de vitaliser tous les projets pilotes provinciaux tels qu'ils étaient c'est-à-dire des projets associés d'éducation des adultes et de développement communautaire. Ainsi faisant, et tout en évitant les théories abstraites, M. PLATTEUW aurait non seulement valorisé son projet en fournissant une occasion concrète de comprendre l'organisation du développement communautaire mais, de plus, il aurait fourni au projet d'éducation des adultes des occasions précieuses de s'affirmer pour l'utilité générale et avec satisfaction de tout le monde.

Toujours sur cette ligne, l'expert en développement communautaire a tenté des démarches (juin-septembre 1964) pour essayer d'obtenir le passage de l'éducation de base à l'OROC (Office des Coopératives) ce qui équivalait à la suppression de l'éducation des adultes.

S.A'le Ministre de l'Education a repoussé ces propositions et il a réagi dans le sens tout à fait opposé, à savoir, nomination d'un nouveau directeur chargé de relancer le programme d'éducation des adultes et suppression de l'expression éducation de base.

Entre temps, au 31 décembre 1964, la mission de M. PLATTEUW prenait terme et le Ministère du Plan (voir n° 5) avait déjà renoncé de son côté, depuis avril 1964, à toute initiative en matière de développement communautaire.

L'exposé relatif à la question institutionnelle qui fera l'objet du prochain paragraphe (7) éclaircira davantage ces dernières questions.

7 - <u>La question des institutions</u>

La question des institutions à donner au service d'édu-

cation des adultes a été débattue depuis novembre 1960 et, seulement 4 ans après, en décembre 64 a trouvé sa solution.

Le premier aspect de la question était de savoir si le service d'Education de base devrait être transféré à un autre département pour s'occuper exclusivement du développement communautaire et si on devait créer à sa place, dans le cadre du Département de l'Education, un service d'Education des adultes.

En fait l'hypothèse à transférer à un autre Département la Direction de l'Education de base a été plusieurs fois sérieusement envisagée mais l'autre hypothèse, à savoir de créer un service indépendant d'éducation des adultes n'a jamais eu beaucoup de succès.

En 1961, M. MEN CHHUM, Directeur de l'Education de base qui avait représenté le Cambodge à la conférence de Montréal sur l'éducation des adultes, en présentant son rapport au Gouvernement sur les résultats de cette conférence, il le terminait en affirmant l'opportunité de créer un organisme spécial pour l'éducation des adultes.

La proposition de M. MEN CHHUM voulait être l'alternative dans l'éventualité que l'éducation de base aurait pu être placé sous l'autorité d'un autre département pour s'occuper exclusivement du développement communautaire.

La proposition de M. MEN CHHUM visait également à dégager la conception de l'éducation des adultes des limites imposées par les exigences, tout à fait spéciales du développement rural.

S.E. le Président du Conseil, après examen du rapport de M. MEN CHHUM, répondait par lettre, ce qui suit :

" Je partage entièrement la proposition de mes délégués mais, étant donné que nos moyens financiers sont très limités et qu'il existe déjà au sein de l'éducation de base une branche qui s'occupe tout spécialement de l'éducation des adultes, je pense que nous pouvons renforcer cette branche tant sur le plan technique, tant sur le plan financier ". (Lettre de la Prési-

dence du Conseil du 9 novembre 1961 à Monsieur le Directeur Général de l'Education).

Cette réponse de la Présidence du Conseil supprimait toute illusion au sujet de la possibilité de créer un organisme indépendant d'éducation des adultes mais elle confirmait également la volonté de ne pas y renoncer.

Par conséquent, cela obligeait à la convivence avec le développement communautaire.

Le soussigné y était non seulement prêt mais, de plus, compte tenu du contexte local, trouvait cela raisonnable.

C'est ainsi que, entre 1961 et 1962, un projet de loi a été mis au point. Ce projet prévoyait :

a- La suppression de la Direction de l'Education de base.
b- La création à sa place de la "Direction de l'Education Extra-Scolaire et du Développement Communautaire", toujours sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale.

Le projet de loi ne touchait en rien le financement du service et le statut du personnel, mais, par contre, il était plus précis, par rapport à l'ancien texte, en ce qui concerne les attributions en matière d'éducation des adultes et de développement communautaire.

Le soussigné a contribué de façon substantielle à la rédaction de ce projet.

Le nouveau organisme prévoyait une section pour l'éducation des adultes, une pour le développement communautaire et une troisième pour les moyens audio visuels et la documentation.

Chaque section avait un nombre opportun de sous sections d'après les besoins.

A cause d'une série de complications bureocratiques ce projet de loi n'est jamais arrivé à sa dernière destination. Le premier dossier, qui avait été déjà étudié et approuvé par

les bureaux techniques, légaux et financiers du Ministère de l'Education, a été égaré sur le chemin entre le Cabinet et la Présidence du Conseil.

Après des recherches vaines, le soussigné sollicita la reconstitution d'un nouveau dossier et, cette fois-ci, il arrive à destination mais, entre temps, une série de circonstances ont conseillé d'examiner à nouveau toute la question. Ce sont: la nomination du nouveau Ministre (mai 1964); les pressions pour faire passer l'éducation de base à l'OROC (août-septembre 64), le rapport du soussigné sur l'état de l'Education des adultes (Sept.64).

S.A. le Ministre de l'Education après une étude globale sur les structures du ministère de l'Education, décida de garder le service de l'Education de base et de le dénommer tout simplement "DIRECTION DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE".

Cette fois-ci il n'était pas question d'une loi spéciale pour l'éducation de base, mais d'une loi portant sur la réorganisation de tous les services du ministère de l'Education Nationale ce qui donne plus d'assurance sur le caractère radical et définitif de l'opération.

Voici l'extrait du Decret portant sur l'organisation des Directions relevant de la Direction Générale de l'Education :

.....

.....

Article 7.- La Direction de l'Education Extrascolaire a les attributions suivantes :

I- Etudes et organisation dans le Royaule de toutes les activités éducatives, sociales et culturelles inhérentes à l'éducation des adultes et à l'éducation extrascolaire de la jeunesse.

II- Organisation de cours d'adultes.

III - Liaison avec les divers départements intéressés aux activités éducatives, sociales et culturelles extrascolaires.

IV- Formation et perfectionnement des éducateurs de l'éducation extrascolaire.

V- Rédaction de manuels et revues intéressant l'éducation extrascolaire.

VI-Examens et concours professionnels intéressant la Direction de l'Education extrascolaire.

Article 8.- La Direction des Arts.....

D'autre part la note de service n° 1194 diffusée par le Cabinet de S.A.le Minsitre, datée du 11 décembre 1964, informait M. le Directeur Général de l'Education de toutes les décisions prises sur la réorganisation du ministère de l'Education et communiquait entre autre que, à partir, de cette date, la Direction Nationale de l'Education de base (D.N.E.B.) prenait le nom de Direction de l'Education Extrascolaire (D.E.E.S.) ce qui sera sanctionné par la parution du nouveau Kret (loi).

On estime que le rapport présenté par le soussigné sur l'état de l'Education des adultes, ainsi que les suggestions présentées à M.UNG PENG KHUN, Directeur intérimaire de l'Education de base par lettre du 25 juillet 1964, ont joué un rôle essentiel dans cette nouvelle orientation.

Le soussigné est à connaissance que ces documents ont été largement discutés et que M. le Directeur de l'Office National de Planification de l'Education a apporté une contribution décisive à l'adoption de ces mesures.

A titre purement historique on signale que la question institutionnelle avait fait l'objet en mai 1963 d'une circulaire, de la part du Ministère du Plan de ce temps, M. HUY HUON. Dans cette circulaire la personnalité en question attirait l'attention de tous les départements et organismes intéressés au développement communautaire et à l'éducation des adultes à faire connaître leur avis sur l'opportunité de faire confluire tous les efforts opérés à titre divers dans les deux secteurs, dans deux organismes l'un groupant les activités directement intéressé au développement de l'économie rurale et l'autre groupant toutes les activités culturelles et éducatives.

Cette circulaire, qui exposait le problème de façon assez lucide, n'eut aucune suite.

8 - Difficultés diverses

A - La compression budgétaire

En septembre 1962 le Gouvernement a envisagé la nécessité de réduire les dépenses afférentes au budget de l'Etat et il a inauguré une politique de compression budgétaire qui est dévenue chaque année plus sévère et continue encore.

Pour cette raison, toute initiative nouvelle, était bloquée au départ.

Aucun projet comportant des dépenses supplémentaires pouvait être approuvé ce qui a provoqué une situation de stagnation dans plusieurs secteurs de l'administration y compris celui de l'Education.

En effet, pour imprimer un nouveau tournant à l'éducation des adultes il fallait aborder un effort dans le domaine de l'alphabétisation, de la diffusion de la culture populaire, des bibliothèques, de la vulgarisation technique etc..

Tout cela demandait un budget qu'il n'a jamais été possible d'obtenir.

B - Crise de Direction à l'intérieur du service

M.MEN CHHUM, Directeur-fondateur de l'Education de base quittait le service en avril 1962 parce qu'il était élu député au Parlement.

Après une période intérimaire, M.CHHUN SARUN, qui avait été son adjoint pour plusieurs années, était nommé à sa place. Le choix était bon: M. Chhun Sarun connaissait bien le service, il était un homme de jugement et de méthode et entre autre, très sensible aux problèmes de l'Education des adultes et aux suggestions du soussigné.

Malheureusement, à partir de septembre 1962 M. Chhun Sarun

a été toujours malade, il a été obligé de faire de très longues absences. Cependant il est resté nominalement jusqu'à décembre 1964, Directeur de l'Education de base.

Cela signifie, en fait, que pour deux ans, 1963 et 1964 il n'a pas eu de direction effective dans le service d'éducation de base.

Cela n'a pas nui sur le travail de routine car il y a parmi le personnel des éléments excellents qui ont, malgré tout, fait marcher le service, mais, dans une phase délicate de transformation, qui exigeait des idées claires et le courage des décisions, le manque d'une autorité responsable a contribué à plonger le service dans la confusion disciplinaire et idéologique.

C'est ainsi que le problème de la transformation de l'orientation et des programmes ainsi que des relations entre développement communautaire et éducation des adultes n'a jamais été résolu.

C - Incompréhension dans les sphères responsables

L'Education des adultes au Cambodge n'est pas échappée à la règle générale, à savoir, d'être mal comprise dans ses objectifs et dans les services qu'elle pouvait rendre au développement.

Exception faite au niveau de la Direction Générale, le soussigné a remarque, pour le reste, indifférence au problème. La cause principale est à rechercher dans les raisons énoncées au paragraphe précédant (B), à savoir manque d'un Directeur National capable de s'imposer pour clarté d'idées et de programmes.

Sur le plan de l'autorité politique le soussigné a remarqué la même attitude sauf en ce qui concerne S.A. Sirik Matak, Ministre actuellement en fonction, qui a enfin abordé et résolu le problème.

Les idées et les théories diffusées par l'Expert en

développement communautaire ont certainement contribué à créer un atmosphère d'incertitude à l'égard de l'éducation des adultes.

Le soussigné n'a pas cessé de multiplier ses efforts pour corriger cette situation: au long de sa mission il a inondé de mémoires, études, rapports tous les secteurs de l'administration cambodgienne et cela a donné des résultats tangibles qui sont confirmés par l'attitude prise de la part du nouveau Ministre. Des résultats également positifs on peut signaler dans le secteur de la planification de l'éducation, de la Direction des services pédagogiques, et de la Direction administrative du Ministère de l'Education.

C H A P I T R E III

L'AVANCEMENT du PROJET

9 - Les phases principales

Malgré les difficultés énoncées dans le chapitre précédent on peut signaler des aspects positifs qui marquent, réellement, la transformation du programme d'éducation de base comme programme d'éducation des adultes. On peut signaler dans l'évolution du projet les phases suivantes :

1ère phase: Octobre 1960 - juillet 1961

Elle est caractérisée par la recherche, la mise au point des structures administratives et légales qui auraient dû assurer le rôle du service d'Education de base dans le domaine du développement communautaire et de l'éducation des adultes.

2ème phase: Juillet 1961 - décembre 1962 :

Elle est caractérisée par l'effort de donner au service d'éducation de base une structure intérieure répondante à sa double fonction. C'est ainsi qu'est née la section pour l'éducation extrascolaire sur laquelle le soussigné a concentré ses efforts.

Entre temps, puisqu'il parâit de plus en plus évident qu'il n'était pas possible de lancer des programmes intégrés de développement communautaire et d'éducation des adultes, cette phase se caractérise également par la recherche d'un marge d'initiative dans le domaine de l'éducation des adultes qui puisse constituer une alternative autonome par rapport au développement communautaire.

C'est ainsi que le soussigné a commencé des études pour un projet de campagne contre l'analphabétisme et un projet d'éducation communautaire pour les femmes rurales.

3ème phase: Janvier 1963 - avril 1964

Elle est caractérisée par la stagnation de plus en plus

évidente du programme de développement communautaire, par une activité accrue dans la formation du personnel stagiaire, par l'avancement des études en matière d'alphabétisation et par le démarrage du projet d'éducation des femmes.

4ème phase: Avril 1964 - juin 1965

Elle est caractérisée par la clarification rapide de la situation: d'un côté le ministère du Plan prononça son dernier mot sur le développement communautaire; de l'autre côté le nouveau Ministre de l'Education résolva la question institutionnelle au profit de l'Education des adultes.

Sur le plan des programmes, cette phase a abouti à un certain nombre de décisions et de réalisations importantes qu'on peut résumer comme suit :

a- Campagne d'alphabétisation lancée en septembre sous l'Egide de S.A.R.le Chef de l'Etat.

b- Extension du projet d'éducation communautaire pour les femmes.

c- Nomination d'un nouveau Directeur bien qualifié et qui a reçu le mandat de relancer les programmes d'éducation des adultes.

d- Propositions concrètes avancées par le nouveau Directeur M.Meas Lao, à S.E.le Ministre, pour un programme d'éducation communautaire axé sur l'école primaire.

e- Initiatives concrètes dans le domaine de l'éducation coopérative.

f- Initiatives concrètes pour la réorientation du personnel travaillant sur le terrain: 300 éducateurs seront formés ex-novo dans les prochaines trois années - un contingent de 100 éducateurs chaque année.
Des projets mentionnés à l'alinéa (a),(b),(d),(e) on parlera à part.

Les évènements qui ont caractérisé cette dernière phase laissent espérer que le projet d'éducation des adultes est consolidé.

Cependant, pour procéder à l'évaluation autant que possible correcte et objective de ces évènements, il faut se poser trois ordres de questions :

1°- Quelles activités pratiquait le service d'éducation de base pendant cette phase de transformation ?
2°- Quelle était l'attitude du personnel et, notamment, du personnel dirigeant face à ces problèmes ?
3°- Quel a été le rôle de l'expert de l'Unesco, c'est-à-dire du soussigné ?

On tâchera de donner, dans les paragraphes qui suivront la réponse à ces questions.

10 - Les activités pendant la phase de transformation

Le programme officiel de la Direction de l'Éducation de base au Cambodge est celui qui avait formulé par l'Unesco en 1949 dans la brochure "Education de base, description et programmes" un résumé de cette brochure est annexe à la loi (Kret) n°-112-NS du 21 février 1955 instituant ce service. Il est facile de comprendre que cela a donné lieu à un éventail très large d'activités et de programmes adaptés aux différents milieux et besoins.

Il faut remarquer que les problèmes relatifs à la transformation du programme n'ont pas touché excessivement les activités sur le terrain qui ont continué sur la ligne traditionnelle d'après un certain automatisme administratif qui constitue, sous certains aspects, un témoignage de la maturité du service.

A ce point, le soussigné préfère donner la parole à un document officiel: le rapport sur le mouvement éducatif au Cambodge pour l'année 1963-64. Ce document exprime de manière sobre, mais à la fois efficace, la conception officielle du ministère de l'Education Nationale au sujet du service d'éducation des adultes.

La Direction de l'Education de base est l'organisme chargé de l'Education des adultes.

Depuis le 5 avril 1961, cet organisme est chargé de l'exécution des programmes du développement communautaire sans exclure pour cela les objectifs éducatifs qui constituent sa tâche spécifique.

Les multiples activités du service d'éducation de base sont articulées en fonction des besoins des populations et varient par rapport à la situation géographique.

Nous pouvons distinguer trois grands types d'activités:

1- celles qui se rapportent aux régions rurales de la vallée du Mékong,
2- celles qui se rapportent aux régions urbaines,
3- celles qui se rapportent aux zones excentriques.

Dans les régions rurales le personnel de l'éducation de base développe une action de pénétration culturelle et de stimulation à fin d'aider les habitants à mieux s'organiser en vue de donner une solution à leurs problèmes.

L'action de pénétration culturelle consiste à donner des cours d'alphabétisation, à diffuser des livres et des revues rédigés par la section culturelle, à organiser des séances de discussion dirigées, pour faciliter la compréhension de leurs propres problèmes, à vulgariser des notions utiles d'hygiène et d'agriculture.

A cet effet, le service d'éducation de base s'intéresse à détecter des Leaders dans les communautés qui collaborent efficacement avec le personnel après une formation appropriée.

Les loisirs organisés, les activités récréatives et culturelles pour la jeunesse et les secteurs apparentés de l'éducation des adultes constituent aussi la préoccupation constante du service d'éducation de base.

Dans les régions urbaines l'action de l'éducation de base est spécialement orientée vers l'éducation civique et la formation professionnelle.

Dans les régions excentriques le programme est semblable à celui des régions rurales, centrales mais il est adapté aux différentes conditions de vie.

Pendant l'année 1963-1964 l'éducation de base a poursuivi ses activités et, en plus, a réalisé un projet pour l'éducation des femmes en zône rurale, en collaboration avec l'Unesco et l'Unicef.

Pendant la même période (1963-1964) le Centre de Formation de Tonlé-Bati, dont les programmes sont conçus pour l'éducation des adultes et le développement communautaire, a formé 50 éducateurs et 20 éducatrices.

Le personnel enseignant est constitué par des professeurs nationaux et par quelques experts internationaux."

Cet exposé est suivi par une liste de 42 activités diverses et par des renseignements statistiques relatifs au volume des activités et aux résultats obtenus.

Parmi ces activités il y en a un certain nombre qui répondent aux exigences du développement communautaire et il y en a d'autres qui sont plus spécifiquement éducatives mais, dans leur ensemble, elles sont toutes éducatives car n'importe quel projet communautaire suppose un travail de contact, de pénétration et, enfin, une décision librement et consciemment prise.

Ces principes sont bien enracinés dans la conscience du personnel qui les a toujours appliqués.

Pour donner une idée plus concrète nous citerons ici les activités les plus significatives entreprises par certaines directions provinciales.

Dans la Capitale (Direction Municipale de l'éducation

de base) nous trouvons des programmes assez bien organisés de formation professionnelle, culture générale, alphabétisation, économie domestique et récréation.

A Kompong Cham les programmes éducatifs organisés pour les jeunes ouvrières de l'Usine textile représentent une conception moderne de l'Éducation des adultes.

L'assistance éducative au mouvement coopératif dans les provinces de Kandal et de Battambang constitue, elle aussi un excellent exemple de programmes éducatifs pour le développement.

Dans la zone Nord de la province de Kompong Thom, zone considérée excentrique, les éducateurs de base y ont remembré la population qui vivait pauvre, dispersée et affammée dans la forêt pour la regrouper dans des villages maintenant florissants, c'est le cas des localités autour de Kompong Sralao et de Chhèp.

En décembre 1962, l'Ecole Royale d'Administration a amené ses élèves à visiter ces régions sous le guide de leurs professeurs.

Au retour de ce voyage, élèves et professeurs ont montré leur satisfaction pour les réalisations de l'éducation de base et tous étaient concordes dans l'affirmation que le seul service administratif vraiment efficace dans cette zone était l'éducation de base.

Des excellentes réalisations on peut également signaler dans les provinces de Siemréap, de Kompong Speu, Stung Trèng, Ratanakiri, Battambang, Pursat.

Ces quelques exemples montrent que, malgré les nombreuses difficultés et les polemiques sur les questions de principe, l'éducation de base a rempli avec fidèlité sa tâche éducative et a gardé son élan non disjoint d'une certaine efficacité.

11 - L'Attitude du personnel pendant la phase de transformation

Le personnel de la Direction de l'Education de base, notamment celui affecté à la Direction Nationale a réagi, dans l'ensemble, assez favorablement aux problèmes posés par la transformation.

Ces problèmes concernaient :

a- l'assimilation d'une meilleure conception de l'éducation des adultes
b- clarté de direction en ce qui concerne la conception des programmes et leur cohordination
c- état juridique du personnel et débouchés de carrière.

En ce qui concerne le premier point (a) il faut dire que la tâche aurait été plus facile sans les difficultés mentionnées au ler chapitre.

C'est évident que le personnel s'est trouvé face à des conceptions nouvelles; souvent divergentes et cela a donné lieu à de nombreuses perplexités.

Cependant ces divergences ne sont pas à regretter car elles ont donné lieu à des débats souvent fructueux.

Le soussigné a l'impression d'avoir décerné un certain nombre de cadres dirigeants capables sur le plan de l'action et des interlocuteurs valables en ce qui concerne l'assimilation des nouvelles idées. Cette impression pourrait se matérialiser en citant une longue liste de noms de collaborateurs dont la plupart sont encore en service à la Direction de l'éducation extrascolaire. Ce n'est pas donc, dans l'ensemble, la qualité du,personnel qui est en cause mais, plutôt, le manque de directives en ce qui concerne la conception (point b) Les causes de cette situation ont été largement approfondies dans le chapitre II où le soussigné a fait l'historique des difficultés, ce qui intéresse ici est de voir le point de vue du personnel sur la question.

On peut schématiser les réactions comme suit :

1°- Au fond de son coeur tout le personnel - sans exception - est resté fidèle à la conception de l'éducation des adultes.

2°- Le personnel est resté insensible à la conception unilatérale du développement communautaire qu'on venait de lui présenter.

3°- Dans des nombreux cas la conception de l'éducation des adultes est restée encadrée dans une perspective de développement communautaire.

4°- Les chefs de section, en toute modestie, et silence, ont assuré de leur mieux la continuité du service en prenant, souvent, des initiatives et des responsabilités qui les dépassaient.

5°- Dans des nombreux cas, on a vu des programmes se développer par des initiatives isolées, prises à l'échelon moyen, mais qui souffraient, évidemment, du manque de directives supérieures qui seules peuvent assurer la cohordination et donc la convergence vers un objectif bien défini.

6°- Il est inévitable qu'une telle situation a donné lieu à des épisodes de confusion, de perplexité et d'égarement surtout lorsque la hiérarchie officielle fondée sur l'ancienneté de carrière ne corrspondait pas aux capacités réelles des individus, tandis que des forces plus jeunes, mieux préparées intellectuellement et plus dynamiques manifestaient leur présence.

Il est certain que le personnel, notamment celui de la Direction Nationale et du centre de formation a pris conscience de ces problèmes et cela se voit clairement à travers un document rédigé en 1963 à l'intention des autorités en vue d'attirer leur attention sur les problèmes du service d'éducation de base.

Ce document rédigé entièrement par les fonctionnaires de la Direction Nationale et sans aucune influence extérieure

est remarquable pour sa lucidité et il confirme les impressions directes du soussigné au sujet de l'efficacité du personnel(1).

Le document en question trace l'historique des transformation qu'incombent sur le service d'éducation de base, il dresse un tableau des réalisations, il démontre une claire conscience des responsabilités que le service d'éducation de base estime d'avoir vers le pays.

C'est surtout dans la présentation que le document en question se fait porte parole d'un état d'esprit marqué par l'incertitude et l'inquiétude :

"..... Il y a juste dix ans qu'est né au Cambodge le service de l'Education de base. Auprès de certains services administratifs il est considéré parent pauvre, n'ayant rien fait d'important, rien entrepris en profondeur dans le travail. Il est, pourtant d'autres, un service auxiliaire pour l'exécution d'un travail de façade, de durabilité éphémère. Dans la Capitale, aux chefs lieux de provinces, la classe bourgeoise le voit comme un manque d'activités, de compétence dans la réalisation des programmes d'action et, par là, un gaspillage inutile de personnel.

Par contre, les habitants des milieux ruraux, avec l'aide reçue de ce service le trouvent généreux et acceptent de collaborer activement avec nos éducateurs pour la réussite partielle de notre oeuvre entreprise.
..... conscients de l'imortance de notre tâche éducative, oeuvre de longue haleine, nous estimons utile de présenter aux yeux, à la connaissance du public national, le vrai visage, toute la problématique de cet organisme ainsi que l'action entreprise au profit du pays....."

---

(1) Le travail de l'Education de base au Cambodge : 1952 - 1962.

Il y a enfin une dernière question qui a influencé l'attitude du personnel pendant la phase de transformation et que, aujourd'hui encore elle est loin d'être résolue: c'est la question de l'état juridique et de la carrière (point c).

Le personnel de la Direction de l'Education de base, devenue désormais Direction de l'Education Extrascolaire, jouit de l'état juridique des instituteurs. La seule possibilité de carrière qui lui est ouverte est celle d'inspecteur de l'enseignement primaire.

Après 10 ans d'activités nous nous trouvons en présence d'une situation paradoxelle: ceux qui veulent avancer dans la carrière doivent supporter un examen de concours dans une matière tout à fait différente pour laquelle ils ont été formés.

Il est immédiatement évident que les problèmes et la méthodologie de l'éducation des adultes n'ont rien à voir avec ceux de l'enseignement primaire.

Une situation pareille outre qu'elle est irrationnelle a provoqué et continue à provoquer un sentiment de malaise et d'insécurité, ce qui a eu comme facheuse conséquence, une sensible déperdition des effectifs: un grand nombre d'éducateurs de base, souvent les meilleurs, après avoir été formés et après acquis une expérience suffisante dans ce genre de travail, ont quitté le service pour manque de débouchés dans la carrière.

Or, il faut reconnaître l'existance d'une sorte de collusion entre les problèmes de la transformation et cet état d'esprit marqué par l'insatisfaction.

Cette collusion s'est manifestée sous forme d'un flirt avec les propositions maintes fois avancées par les experts en développement communautaire de placer le personnel de l'éducation de base sous une autorité autre que celle du Ministère de l'Education.

En effet, le personnel, tout en restant fidèle à sa vocation éducative, estimait, à un certain moment, qu'un changement quelconque dans la question institutionnelle aurait pu lui apporter des avantages de carrière.

Il est facile de comprendre comme cela faussait à la base toute discussion technique utile en rendant ambigu tout processus de communication.

Dans le rapport sur l'état de l'Education des adultes au Cambodge que le soussigné a présenté à S.A. le Ministre de l'Education en Septembre 1964, il y avait des suggestions de facile réalisation qui permettraient, sinon une solution radicale certainement une issue satisfaisante à ce problème. Ces suggestions seront représentées à nouveau dans ce rapport à titre de recommandations finales.

12 - Le Rôle de l'Expert dans la phase de transformation

Le rôle de l'expert de l'unesco a été délicat et très difficile en ce qui concerne les problèmes posés par la transformation et en voici les raisons.

a- Nécessité d'une attitude prudente à l'égard du programme de développement communautaire pour ne pas compromettre ce programme et pour ne pas gêner les initiatives que les experts intéressés estimaient de devoir prendre.

b- Difficultés interlocutoires du fait que les décisions ultimes ne dépendaient pas des collaborateurs directs de l'expert mais du Gouvernement.

c- Difficultés qu'on pourrait définir tactiques en ce qui concerne la meilleure manière d'assurer - dans la transformation - la continuité du programme et cela dans une situation caractérisée par la désorientation et par l'absence de directives.

Les considérations faites dans les paragraphes précé-

dents permettent de comprendre ces dernières affirmations. Toute fois, quelques considérations supplémentaires s'avère opportune.

Le rôle de l'expert international est utile lorsqu'il y a des interlocuteurs capables de comprendre et de décider; or, si la première condition était suffisamment vérifiée, la deuxième ne l'était pas toujours.

A ce point, l'expert se trouvait face à deux alternatives: s'en aller ou rester. Il a choisi la deuxième et voyons pourquoi.

D'abord le mot "choisir" n'est pas tout à fait exact car la Direction de l'Education de base et la Direction Générale de l'Education, conscientes des difficultés, ont été toujours unanimes pour demander la continuation de l'assistance technique, elles voyaient dans la présence de l'expert non seulement l'opportunité d'utiliser son rôle de conseiller technique mais de l'utiliser également dans un rôle de liaison avec les autorités supérieures pour qu'il se fasse interprète et porte parole des problèmes du service d'éducation de base et des difficultés techniques qu'il traversait.

- L'Expert s'est trouvé en quelque sorte à devoir combler avec beaucoup de discrétion, le vide d'autorité et de directives dont on a parlé en précédence.

Il n'était pas question, évidemment, d'un rôle officiel mais d'un rôle de facto dont l'expert a usé avec la plus grande prudence et dans la mesure où il se rendait compte que cela était demandé et surtout apprécié. D'ailleurs, M. le Directeur Général de l'Education n'a jamais manqué de souligner cette situation chaque fois qu'il avait des contacts officiels avec les représentants de l'Unesco en particulier avec M. Eagleton, à l'occasion de la visite de ce fonctionnaire au Cambodge en Septembre 1963 pour la discussion du programme d'Assistance technique 1965/66.

A part ces considérations, le soussigné a estimé qu'il était plus valable, professionnellement parlant, de rester, parce que, il avait le sentiment que abandonner le programme en pleine crise de transformation, aurait pu compromettre les efforts faits dans ce domaine depuis 10 ans. En plus que ça, il y a une éthique de l'assistance technique qui s'impose : les critiques faciles pour démontrer le côté négatif des choses (et ensuite s'en aller) ne sont pas tout à fait dans l'esprit de l'assistance technique. Celle-ci se caractérise par des problèmes de communication humaine, par l'effort de compréhension, par l'humilité d'un service rendu.

En vertu de ces considérations le soussigné est resté et, si maintenant il a demandé de mettre terme à sa mission, renonçant à une perspective de travail de 18 mois, c'est par ce qu'il estime que les problèmes fondamentaux ont été tous réselus et que ses amis cambodgiens n'ont plus besoin de lui.

Il faut convenir encore que malgré tout le tact et la prudence déployés par l'expert, le personnel dirigeant de l'éducation de base, a été soumis à une rude épreuve. En effet, l'évolution d'une conception pose, par elle-même, des problèmes d'adaptation culturelle qui ne se résoudent pas sans une certaine peine intellectuelle.

Il faut encore reconnaître l'existence d'un vide entre les centres de recherche et d'étude où les conceptions sont élaborées et les lieux où ces mêmes conditions doivent être appliquées. Souvent, l'expert international constitue le seul lien entre ces deux réalités et, c'est bien ça qui s'est passé, à plusieurs égards, dans la mission du soussigné.

Il faut enfin se rendre compte, contre l'immobilité apparente des situations qu'un personnel recruté dans des souches professionnelles et sociales diverses, possédant des moyens culturels généralement limités, mal placé au point de vue de l'information professionnelle, a fait un effort certainement très louable pour s'orienter vers des plus modernes conceptions socio-éducatives.

Les réactions, individuellement parlant, ont été, naturellement, très différentes, en relation aux problèmes de temperement, aux responsabilités, aux capacités culturelles de chacun, mais, à tous il faut reconnaître bonne volonté et désir sincère de maintenir des liaisons constantes avec l'expert pour recevoir tout ce qu'il pouvait donner.

Le soussigné a fait tout son possible pour satisfaire ce rôle qui s'est caractérisé soit par la communication directe soit par un nombre considérable et indéfinissable d'études, mémoires, lettres et communications écrites de toute sorte sur les sujets les plus divers.

Un autre élément qui était indirectement présent dans la phase de transformation était la nécessité de parvenir à une perspective unique des problèmes éducatifs du pays et d'insérer, dans cette perspective, l'éducation des adultes. L'action pour atteindre cet objectif devait être menée sur deux directions: l'une était de se préoccuper que l'éducation des adultes ne reste pas au dehors de la planification de l'éducation; l'autre était d'éliminer l'incompréhension, si non la méfiance des autres services éducatifs.

Le soussigné a travaillé également dans ce sens là et il doit reconnaître qu'aucune difficulté spéciale il a rencontré du côté de l'ONPE (Office National de Planification de l'Education) au contraire, il est heureux de signaler la plus grande compréhension.

Par contre, l'autre aspect de la question est bien plus complexe et plus difficile à saisir. Il s'agit d'abord de l'incompréhension, si l'on pourrait dire, traditionnelle, que l'éducation des adultes rencontre un peu partout mais, il s'agit aussi d'autre chose: on dirait un certain esprit de cloison entre un service éducatif et l'autre et, peut-être, une certaine difficulté à parvenir à une vue d'ensemble des problèmes.

C'est une source d'incompréhension qui se trouve à

l'intérieur du ministère de l'Education lui-même, on peut citer à titre d'exemple, la difficulté de comprendre le rôle de l'éducation des adultes dans l'ensemble du système éducatif du pays, la difficulté de définir la validité d'un programme d'alphabétisation des adultes dans un contexte social à développer ou bien par rapport aux problèmes de l'extension de l'enseignement primaire etc...

Tout cela demande des liens à établir, des contacts à maintenir une information responsable et c'est bien cela que l'expert s'est efforcé de faire sans être pour autant sûr d'y avoir réussi complètement.

C H A P I T R E IV

L'EXECUTION DU PROJET et LA CONTRIBUTION de L'EXPERT

13 - La Formation du personnel au Centre de Tonlé-Bati

Le centre de Tonlé-Bati avait trois ordres de problèmes à résoudre.

1°- Mettre au point ses structures en ce qui concerne l'organisation générale de l'établissement.

2°- Parvenir à une formulation satisfaisante des programmes et en assurer l'exécution.

3°- Former les homologues

Premier point : Structures et Organisation

Lorsque le soussigné est arrivé au Cambodge la structure du centre de Tonlé-Bati était embryonnaire et l'organisation générale ressentait de cet état de fait.

A cette époque il y avait seulement les dortoirs: salles de classes, cuisine, réfectoire, bibliothèque et services généraux n'existaient pas. Le tout se faisant dans des constructions provisoires de style local (paillote).

Le centre, tel qu'il est maintenant, a été achevé en mai 1963.

Parallèlement à la création des infrastructures il a été relativement facile de résoudre tous les problèmes d'organisation qui se présentaient au fur et à mesure que la situation évoluait.

Il est évident que des difficultés se sont présentées mais elles ne vont dramatiser car elles sont dans l'ordre naturel des choses. Il s'agit seulement d'en prendre conscience ce qui n'est pas manqué ni du côté national ni du côté international.

Ces difficultés concernaient notamment le rodage du personnel préposé à la Direction du centre qui devait prendre conscience des problèmes administratifs, d'organisation, de discipline, de connaissance et d'expérimentation des programmes.

Tous ces problèmes ont été résolus avec beaucoup de bonne volonté et, pour bien d'années ils ont fait l'objet d'échanges de vue presque quotidiens entre l'expert et ses homologues nationaux.

L'expérience acquise au long du chemin et l'interchange avec les experts internationaux ont permis de passer graduellement de l'attitude pionièriste qui animait le personnel dirigeant dans la phase initiale à une attitude plus réfléchie et consciente de ses resonsabilités.

L'expert estime superflu répèter dans les détails tous les petits et grands problèmes qui, caractérisent l'évolution du Centre de Tonlé-Bati dans les derniers six ans; on peut toujours consulter, le cas échéant, ses rapports annuels. Déjà, dans le rapport annuel 1963 l'expert signalait que l'organisation du Centre de Tonlé-Bati pouvait être considérée assez satisfaisante.

Les nombreuses visites de personnalités internationales ont confirmé cette impression.

Une contribution substantielle à l'achèvement de l'organisation des infrastructures du centre est venue de la part de l'Unesco et de l'Unicef.

L'Unesco a accordé des livres à la bibliothèque du Centre pour la valeur de 1.000$U.S.; l'Unicel de sa part a accordé des livres pour la valeur de 500$ U.S. plus une machine ronéotype.

Deuxième point : <u>La Formation et les Programmes</u>

Quand l'expert est arrivé en 1959, le Directeur de l'Education de Base et le Directeur du Centre de Tonlé-Bati ont lui demandé de contribuer à la formation sociologique du personnel; personnel stagiaire et personnel in the field.

Ensuite on a estimé opportun d'ajouter, pour le personnel stagiaire la psychologie et l'éducation des adultes.

La formation dans le domaine sociologique ne se présentait pas comme une entreprise facile si on tient compte que aujourd'hui encore, que les relations entre sociologie d'une part et développement communautaire et éducation des adultes d'autre part, sont à l'état fluide.

Entreprise également difficile à un autre égard, du fait qu'il fallait filtrer les notions de sociologie de toute superstructure culturelle et théorique, pour les rendre accessibles au niveau culturel des stagiaires.

Ce dernier aspect exigeait , d'autre part, que l'expert connût la réalité sociale du Cambodge, parce que, toute oeuvre de simplification devait être faite avec référence à l'expérience de ceux qui apprenaient.

Par conséquent, le programme de sociologie a été l'objet de nombreux études et renseignements et, à l'heure actuelle, il est orienté sur les directives suivantes :

1- Notions utiles pour comprendre et interprèter une situation de sous-développement.
2- Notions utiles pour l'analyse et l'étude du milieu ainsi que de toute situation concrète qui fait l'objet d'interventions éducatives.
3- Notions élémentaires de méthodes de recherche et d'interprétation des résultats.

En ce qui concerne la psychologie, l'opportunité d'enseigner cette matière a été ressentie sur le terrain sociologique: les facteurs socio-psychologiques revenaient souvent

pendant les cours de sociologie. On s'est vite aperçu que les stagiaires présentaient un vide total dans ce domaine.

Par conséquent, les cours de psychologie ont été orientés sur les principes suivants :

1°- Notions de psychologie générale à fin de fournir la connaissance des mécanismes psychologiques fondamentaux de leur influence sur le comportment.
Ces notions préliminaires étaient également utiles pour familiariser les élèves au vocabulaire psychologique.

2°- Notions de psychologie sociale dont le but principal était d'orienter les élèves à identifier certains phénomènes de psychologie sociale qu'ils pouvaient rencontrer dans leur travail, comme, par exemple, les croyances, les mythes, la conscience collective, les groupes sociaux et leur dynamique, etc...

En ce qui concerne l'éducation des adultes, le programme a été axé comme suit :

1°- Etudes des transformations du monde moderne avec attention particulière à celles des pays en développement.

2°- Besoins éducatifs posés par ces transformations dans les pays en développement. Plus en général, contribution que l'éducation des adultes peut donner au développement.

3°- Etudes analytiques des programmes d'éducation des adultes qui peuvent intéresser le Cambodge y compris notion d'organisation et de méthode.

En plus de ces programmes, dpnt l'exécution incombait directement au soussigné, il faut signaler que tous les programmes intéressant la formation ont fait l'objet de révision et critique continuelle et que le soussigné y a contribué activement :

C'est opportun d'attirer l'attention sur le fait que les mêmes programmes, après opportune adaptation, ont été enseignés aux stagiaires de la deuxième année et au personnel d'encadrement. La formation de ces deux dernières cathégories de personnel mérite quelques précisions :

Lorsque l'expert est arrivé la formation du personnel en stage pratique (2ème année) laissait beaucoup à désirer, d'abord parce que la formation pendant la première année n'était pas tout à fait au point et, ensuite, parce qu'on considérait que cette formation devait âtre essentiellement pratique et donc, le Centre de Tonlé-Bati, n'avait plus aucune influence sur le personnel en question.

L'expérience a demandé l'opportunité de maintenir les contacts entre le Centre de Tonlé-Bati et les stagiaires de la deuxième année/à fin de pouvoir continuer leur formation théorique et de mieux les orienter au travail pratique.

Cela fait que le Centre de Tonlé-Bati a plus de responsabilités dans la formation et que celle-ci couvre un arc plus large et surtout plus complet. Le Centre de Tonlé-Bati se place ainsi, non seulement comme une école, mais aussi comme élément de propulsion, étude, évaluation des activités pratiques.

Troisième point : La formation des homologues

Un autre aspect du travail au centre de Tonlé-Bati est donné par la formation des homologues. Cet aspect de la question se relie au problème d'assurer le conditionnement du Centre par des cadres enseignants entièrement nationaux.

S'il est - en général - difficile de former des professeurs, cela l'est davantage dans le domaine de l'éducation des adultes, des sciences sociales et du développement rural car il s'agit de notions tout à fait en dehors de l'ordinaire demandant une optique spéciale.

Si d'un côté, était évident, depuis le début, que le

Centre devait avoir ses professeurs à lui et son personnel d'encadrement capable de suivre le déroulement des programmes et de superviser le travail des stagiaires, de l'autre côté la manière de parvenir à cet objectif n'a pas été toujours claire car il fallait que certaines conditions puissent être remplies :

1°- Stabilité administrative du personnel d'une part et clarté des objectifs d'autre part, de manière que les efforts de l'expert pour la formation des homologues eussent pu avoir le maximum de rentabilité.

2°- Améliorer le niveau de recrutement ce qui aurait permis, par la suite, d'utiliser les meilleurs élèves comme professeur et personnel d'encadrement.

3°- Achèvement des infrastructures du centre: en premier lieu, pour notre problème, logements et bibliothèque.

Le premier groupe de ces conditions (1°) aujourd'hui encore, n'est pas tout à fait rempli. Si une certaine clarté des objectifs est en train de se manifester, la stabilité administrative du personnel est un problème encore à résoudre.

Cette situation a provoqué une très grande dispersion des efforts de l'expert pour la formation des homologues.

Le but a été partiellement atteint car trois parmi les 9 homologues formés par l'expert, sont toujours en service et y occupent des postes-clef mais, il faut reconnaître que le tiers des résultats constitue un pourcentage modeste.

Les trois homologues en question sont: M. Nhoeng Nhan, actuellement Directeur adjoint de la Direction de l'Education extrascolaire, M.Ouk Soeung, Directeur du Centre de Tonlé-Bati; M.Yim Thong Dy, Chef de la section Education des adultes, à la Direction Nationale.

L'Expert a eu l'occasion de signaler dans ses rapports annuels, notamment ceux de 1962 et 1963, ces problèmes: à travers ces rapports on peut se rendre compte des efforts accomplis, de leur dispersion, des difficultés générales du système.

Les raisons de la dispersion des effectifs sont à rechercher dans la fluidité d'une structure administrative en expansion. Cela provoque une très grande mobilité à l'intérieur de l'administration. Etant donné la pénurie des cadres qualifiés il est normal que des pôles d'attraction se forment à l'intérieur du système en raison des besoins immédiats des différents services, des avantages de traitement ou de carrière offerts par telle ou telle autre cathégorie de postes.

Le service d'Education de base ne s'est pas soustrait à cette tendance générale mais, c'est fort probable qu'il en a ressenti plus que les autres services du fait que la formation pour ce genre de travail est très spécialisée et que les conditions de travail et de carrière ne sont pas tellement captivantes.

Par contre, le système des homologues n'a pas donné, du moins sur le plan de la quantité - les résultats qu'on aurait pu s'attendre, l'amélioration du niveau de recrutement a permis de résoudre, en bonne partie, le problème des professeurs et du personnel d'encadrement.

Il faut dire à ce sujet que entre 1958 et 1961 la Direction de l'Education de base a eu des grosses difficultés de recrutement ce qui a baissé, fatalement, le niveau du personnel. En effet, cette période est caractérisée par l'expansion rapide de l'administration. Lorsque à partir de fin 1961, celle-ci a commencé à manifester une certaine saturation, le niveau des stagiaires est amélioré rapidement car en 1962 on a pu sélectionner un candidat sur 3 et en 1963 un candidat sur 5.

Cette nouvelle situation a permis de détecter un certain nombre de bons éléments parmi les stagiaires sortant et de les affecter au Centre de formation comme personnel d'encadrement.

La fonction de ce personnel est d'abord "d'encadrer"

les activités pratiques des stagiaires de la deuxième année, à savoir: assister les programmes à partir de leur conception jusqu'à leur application et supervision. Cet entrainement présuppose un effort de formation continuel pour cette cathégoric de personnel à qui le travail offre de nombreuses occasions de réflexion critique. C$_o$la permet de l'intégrer, graduellement, dans la fonction enseignante au centre de Tonlé-Bati.

Ce système parait donner des résultats excellents, et l'Expert a contribué, également, à la formation du personnel d'encadrement.

Enfin en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures on a déjà dit à cet égard qu'elles ont été achevées en mai 1963 tandis que les livres pour la bibliothèque sont arrivés au début de l'année 1965. La relation entre efficacité du personnel d'encadrement et bibliothèque est évidente par elle-même.

14 - La lutte contre l'analphabétisme

Le service d'Education de base a consacré, depuis sa création, une partie de ses efforts à l'alphabétisation des adultes. D'autre part, pour que les efforts puissent être rentables il fallait parvenir à la notion de campagne contre l'analphabétisme et encadrer celle-ci dans une perspective de développement.

Déjà dans le deuxième semestre 1962, certains éléments laissaient espérer une évolution dans cette direction. Les voici :

a- Augmentation du personnel travaillant dans les villages.
b- Premières études de l'Unesco pour une campagne mondiale contre l'analphabétisme.
c- Recensement de la population, ce qui aurait permis de disposer des données statistiques pour les études de base.

d- La nécessité - désormais évidente - de donner au programme d'éducation des adultes un contenu bien défini indépendamment du développement communautaire.

e- Intérêt croissant du Gouvernement pour l'alphabétisation des adultes dans les provinces excentriques.

Tous ces problèmes étaient bien présents à l'esprit des responsables de l'éducation de base et l'expert de l'Unesco qui ont commencé, de plein accord, des études en vue de parvenir à la formation d'une campagne contre l'analphabétisme.

Il y avait un certain nombre de problèmes préliminaires à résoudre que le service d'éducation de base s'est posé de bonne heure:

1°- Renforcer les moyens techniques dont le service pouvait disposer, notamment la capacité d'imprimer des livres.

A cet effet, sur suggestions du soussigné, une imprimerie a été demandée à l'Unesco en septembre 1963 au titre d'équipement sur le programme d'Assistance Technique pour la biennale 1965-66.

Cette imprimerie vient d'arriver au Cambodge (Avril 1965) et elle servira pour tous les besoins du Ministère de l'Education Nationale.

2°- Disponobilité de moniteurs pour l'alphabétisation. Ils devaient être bénévoles car on ne pouvait pas compter sur des ressources financières importantes.

A cet effet, le Sous-Secrétaire d'Etat aux Cultes nous avait assuré tout son appui pour l'utilisation des religieux (bonzes) comme moniteurs d'alphabétisation

3°- Etudes statistiques de base: on a sollicité officiellement des renseignements au Ministère du Plan, mais, soit à cause de la longueur des opérations de dépouillement du recensement, soit pour des raisons intérieures cet organisme n'a pas pu nous fournir aucun renseigne-

ment statistique. Ensuite on a utilisé des données fournies par la mission de Planification de l'éducation Corbeil (Avril-juillet 1964) obtenues par l'entremise de l'Office National de Planification de l'Education.

4°- Collaboration entre différents services et cohordination des efforts: La Direction des Services Pédagogiques et celle de l'Office de Planification de l'Education se sont montré toujours très intéressées au problème.

5°- Possibilité d'avoir le Patronnage de la très haute autorité du Chef d'Etat, qui seul aurait pu engager les forces morales de la nation pour mener à bien la campagne.

Tous ces problèmes ont été débattus à la Direction de l'Education de base et l'expert recevait le mandat formel (février 1964) de présenter un rapport sur ces questions et sur l'ensemble des problèmes de l'éducation des adultes.

Le rapport, terminé en août 1964, était présenté au Ministère de l'Education dans les premiers jours de Septembre 1964.

Le 16 Octobre 1964, S.A.R. le Chef d'Etat lançait une campagne Nationale contre l'analphabétisme qui mobilisait toutes les forces morales du pays et engageait, en plein temps, tous les éducateurs de la Direction de l'éducation de base.

Cette campagne est encore en cours (mai 1965; rédaction du présent rapport).

La responsabilité technique de la campagne est confide à un comité mixte composé par des fonctionnaires de la Direction des Services Pédagogiques et de la Direction de l'Education de base (entre temps devenue Direction de l'Education Extrascolaire. Décembre 1964); le Directeur des Services pédagogiques en est le président et le Directeur adjoint de

l'Education extrascolaire en est le vice-président.

Ce qui intéresse ce rapport ne sont pas les détails de la campagne contre l'analphabétisme, mais plutôt, d'estimer si cette campagne peut ajouter une nouvelle perspective à l'éducation des adultes au Cambodge. Il n'est pas possible, de donner pour l'instant, une réponse nette à cette question mais de nombreux facteurs laissent prévoir une évolution favorable. Le plus important de ce facteur est qu'une prise de conscience des problèmes de l'éducation des adultes est en acte et que S.A.le Ministre de l'Education, le Directeur Général et le Directeur de l'Education extrascolaire y consacrent la meilleure attention.

15 - Programmes pour les femmes rurales

Ce programme trouve origine dans l'exigence objective de contribuer à l'accès des femmes des zones rurales à l'éducation, toutefois, certaines circonstances occasionnelles ont contribué à sa naissance. Ce sont :

- L'opportunité d'utiliser le personnel féminin de la Direction de l'Education de base qui était, dans l'ensemble, sous employé.
- L'opportunité d'ouvrir une nouvelle issue à l'éducation des adultes.
- La possibilité d'obtenir la contribution substantielle de l'Unicef.
- La volonté de certaines personnalités de procéder à la création d'une association des femmes cambodgiennes ayant des buts socio-éducatifs.

Le programme est axé sur la création de foyer d'éducation pour les femmes qui seront, en même temps l'expression locale de l'association des femmes (dont la dénomination est: Union des femmes cambodgiennes) et qui deviendront les centres propulseurs d'activités éducatives intéressants les femmes rurales.

Le programme dont l'étude a commencé en 1962, il a été approuvé par l'Unicef, l'Unesco et le Gouvernement et il a démarré effectivement en juillet 1963 par l'ouverture de deux centres: un à Anlong-Romiet et l'autre à Prey-Moul.

On peut affirmer que ce programme a été très apprécié par les autorités et qu'il a contribué à consolider l'intérêt pour l'éducation des adultes dans son ensemble.

L'extension de ce programme est déjà envisagée par l'ouverture de 5 nouveaux centres en 1966 et toujours en collaboration avec l'Unicef.

16 - L'Education Coopérative

Le service des Coopératives du Cambodge est engagé dans un grand effort pour le développement rural. Il a sollicité la collaboration active du service d'Education extrascolaire et un contingent de 65 éducateurs a été mis à sa disposition en vue de contribuer à la formation des cadres des coopérateurs et à l'orientation de la masse paysanne.

Ce programme a pris expression concrète seulement vers septembre 1964.

Des cours de perfectionnement ont été organisés au centre de formation de Tonlé-Bati dans le mois de novembre 1964 à l'intention des éducateurs et d'un groupe de fonctionnaires du service des Coopératives.

C H A P I T R E V

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR ET RECOMMANDATIONS

Les trois programmes principaux qui engagent l'attention de la Direction de l'Education extrascolaire et du Gouvernement devraient, par la force des choses, déboucher dans un programme organique d'éducation des adultes.

En effet, si les autorités cambodgiennes ne veulent pas disperser les efforts qu'elles sont en train de faire dans le domaine de l'alphabétisation, de l'éducation des femmes et de l'éducation coopérative elles devraient se poser, dès maintenant, les implications futures de ces efforts.

Le soussigné a l'impression que, malgré quelques incertitudes, les responsables du Ministère de l'Education Nationale sont conscients de ce problème parce que, au moment de la rédaction du présent rapport, S.A.le Ministre de l'Education Nationale a convoqué une réunion inter-départementale pour discuter l'avenir de l'Education des adultes et les modalités de la collaboration. Cette réunion aura lieu dans un prochain futur.

De sa part, le Directeur de l'Education extrascolaire a montré beaucoup d'intérêts pour le programme d'école communautaire rurale et il a avancé déjà des propositions concrètes aux autorités supérieures.

Le programme de l'école communautaire rurale aurait plusieurs avantages qu'on va énumérer :

a- Il est plus facile à saisir dans sa structure et dans ses objectifs.

b- Il donnerait la sensation aux autorités de travailler sur un terrain plus solide et plus conforme aux besoins des communautés rurales.

c- Il couvrirait une bonne partie des objectifs de l'ex

développement communautaire sans les inconvénients des super-structures que ce dernier comportait.

d- Les autorités auraient la sensation de contribuer en même temps à l'extension de l'enseignement primaire surtout si le centre de Tonlé-Bati adapterait ses programmes à cet objectif.

Si les autorités cambodgiennes parviennent à composer dans une vue d'ensemble les implications inhérentes à l'Alphabétisation, aux programmes pour les femmes, à l'éducation coopérative et, éventuellement, à l'école communautaire, l'avenir de l'éducation des adultes est assuré.

En terminant ce rapport, l'expert se permet de formuler une série de recommandations en vue de concrétiser et consolider l'éducation des adultes au Cambodge.

1°- Etudier sérieusement les problèmes de la post-alphabétisation.

2°- Envisager le chemin de l'école primaire communautaire.

3°- Assurer la carrière du personnel de l'Education des adultes.

4°- Mise au point d'organismes opportuns pour les programmes d'éducation des adultes ayant caractère inter-départemental tels que l'éducation coopérative, l'information, la vulgarisation agricole et sanitaire, la formation professionnelle.

5°- Spécialisation accrue du personnel pour le sortir de la confusion mentale engendrée par l'ancienne formule; désormais périmée : éducation de base - développement communautaire.

Le rapport sur l'état de l'Education des adultes au Cambodge que l'expert de l'Unesco a présenté en Septembre dernier (Septembre 1964) au Gouvernement Royal, contient toutes les suggestions techniques pour traduire dans la pratique les recommandations qu'il vient de faire.

Ce rapport a fait l'objet d'une large distribution et les autorités peuvent y faire référence si elles l'estiment opportun.

Phnom-Penh, le 15 Mai 1965

ETTORE SETTINERI
Expert de l'Unesco au Cambodge
pour l'Education des adultes.